

Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0251

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Décines Charpieu - Feyzin - Saint Genis Laval

objet : **Fonds de concours pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2001 des projets nature suivants : Grandes Terres, branche nord du V vert et plateau des Hautes Barolles**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné, sur le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la communauté urbaine de Lyon (dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 29 septembre 1997) développe depuis plusieurs années des projets nature. Menés en partenariat avec les Communes et le conseil général du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, un programme d'actions concrétisant ces objectifs est défini.

La Communauté urbaine, qui considère les espaces naturels et agricoles périurbains comme éléments structurants d'intérêt communautaire, peut attribuer des fonds de concours pour la réalisation d'aménagements et d'actions mis en place dans le cadre de ces projets nature (en application de la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

Cette délibération présente la programmation 2001 des trois projets nature suivants :

- les Grandes Terres,
- le plateau des Hautes Barolles,
- la branche nord du V vert.

1 - Le projet nature des Grandes Terres

Le plateau agricole situé à Feyzin, Corbas et Vénissieux fait partie des espaces encore verts du sud-est de l'agglomération. Souhaitant préserver et valoriser cet espace, les Communes développent, depuis 1998, un projet nature dit des Grandes Terres en partenariat avec la communauté urbaine de Lyon et le monde agricole.

Ce projet nature a pour objectif de mieux accueillir le public, d'organiser la fréquentation, d'inciter au respect des zones cultivées et de mettre en valeur le paysage.

Pour assurer à ce projet une maîtrise d'ouvrage unique, indispensable à son bon fonctionnement, les communes de Feyzin, Venissieux et Corbas ont décidé de participer à parité à son financement et de confier la réalisation et la gestion des ouvrages à la commune de Feyzin.

Pour l'année 2001, les actions suivantes sont prévues :

- l'entretien des haies,
- l'entretien des équipements existants pour l'accueil du public et la mise en place de nouveaux aménagements : pose de barrière, passages pour personnes à mobilité réduite, bancs, tables de lecture,
- le suivi faunique,
- la mission de médiation et d'information auprès du public,
- les actions de sensibilisation à l'environnement : opération "un arbre, un banc", animations pédagogiques autour de l'agriculture, édition de fiches découverte.

L'ensemble de ces actions, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Feyzin, représente un budget de 610 000 F TTC.

Le plan de financement entre les différents partenaires est le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	440 000,00 F
- commune de Corbas	56 666,68 F
- commune de Vénissieux	56 666,68 F
- commune de Feyzin	56 666,68 F
	<hr/>
- total	610 000,04 F

2 - Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Depuis 1999, la commune de Saint Genis Laval et la communauté urbaine de Lyon se sont associées pour initier le projet nature du plateau des Hautes Barolles dont l'objectif est la préservation des milieux et du paysage, la valorisation du plateau par la gestion et l'accueil du public, le maintien de l'activité agricole et le développement d'échanges entre citadins et agriculteurs.

Après une première phase de réalisation (deux boucles de sentiers balisés en 1999 et 2000) le projet nature se poursuit en 2001 avec les actions suivantes :

- la première tranche de travaux de sécurisation des itinéraires pédestres balisés,
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension du réseau d'itinéraires de promenade au nord du plateau des Hautes Barolles,
- l'entretien des sentiers équipés,
- l'éducation et la sensibilisation à l'agriculture périurbaine : première campagne d'animations pédagogiques auprès des scolaires, des associations et du grand public.

La commune de Saint Genis Laval assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces actions s'élève à 500 000 F TTC, avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- fonds de concours de la Communauté urbaine à hauteur de 80 % sur le montant TTC	400 000 F
- participation de la commune de Saint Genis Laval de 20 %	100 000 F
	<hr/>
- total	500 000 F

3 - Le projet nature de la branche nord du V vert

La branche nord du V vert, située entre Décines Charpieu et Chassieu à l'ouest et entre Meyzieu et Genas à l'est, fait partie des espaces encore libres de l'est de l'agglomération lyonnaise à préserver et à valoriser. Ce site est inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département et figure également dans celui des sites d'intérêt écologique de la Communauté urbaine.

Ainsi, depuis quelques années, la communauté urbaine de Lyon, le conseil général du Rhône et les communes de Décines Charpieu et Chassieu ont initié un projet nature sur ce site.

La première réalisation décidée, actuellement en cours de mise en œuvre, est la création d'un parcours en boucle entre Décines Charpieu et Chassieu, intitulé la promenade du Tournesol. Cet itinéraire prend appui sur le chemin de sous Biézin, à l'ouest, et sur un chemin à créer entre la rue des Marinières (Chassieu) et le chemin des Verneyres (Décines Charpieu), sur la butte située à l'est.

Dans ce cadre, la propriété de les SCI Alizées, située le long du projet de sentier, en plein cœur de l'espace naturel sensible numéro 69 du département et de l'espace désigné comme la branche nord du V vert de l'est de l'agglomération, constitue un point noir paysager important.

Cette propriété a été mise en vente le 19 octobre 2000. Il est apparu opportun aux partenaires du projet nature d'acquérir ce site afin de pouvoir à terme le restaurer et le valoriser dans l'esprit du projet nature.

Après plusieurs semaines de négociations, cette acquisition va intervenir à l'amiable, avec la signature d'un compromis de vente entre la commune de Décines Charpieu et le propriétaire, pour un montant de 900 000 F TTC conforme à l'avis des services de domaine.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- fonds de concours de la Communauté urbaine à hauteur de 40 %	360 000 F
- subvention du Conseil général à hauteur de 40 %	360 000 F
- participation de la commune de Décines Charpieu de 20 %	180 000 F
	<hr/>
- total	900 000 F

Vu ledit dossier ;

Vu les chartes de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997 ;

Vu la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve ces trois dossiers.

2° - Accepte le principe de la participation de la Communauté urbaine aux projets nature :

a) - des Grandes Terres, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Feyzin, pour un montant de 440 000 F représentant 72 % du montant global du programme 2001 du projet nature,

b) - du plateau des Hautes Barolles, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Saint Genis laval, pour un montant de 400 000 F représentant 80 % du coût global du programme d'actions 2001 du projet nature,

c) - de la branche nord du V vert, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Décines Charpieu, pour un montant de 360 000 F représentant 40 % du coût d'acquisition de la propriété SCI les Alizées.

3° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes afférents à ces dossiers, en particulier les conventions d'attribution de ces fonds de concours.

4° - Les dépenses ci-dessus indiquées seront imputées sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 657 140 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,